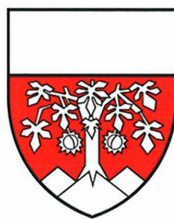


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

reflets du législatif

Première séance de l'année et de la législature 1994-97, en ce lundi 7 février, sous la présidence de M. Bernard Salchli, 1^{er} vice-président, en présence de 60 conseillères et conseillers, ainsi que de la Municipalité. Important ordre du jour, en ce début de législature, puisqu'il s'agit de procéder à la nomination des commissions permanentes et d'accorder à la Municipalité diverses autorisations générales valables précisément pour les quatre prochaines années.

Nomination de la Commission des finances, selon l'art. 39 du Règlement du Conseil communal; cette élection intervient au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour, à la majorité relative au 2^e tour.

Sont élus:

MM. Nicolas Bergier	56 voix
Eric Knus	55 voix
Roger Ansermot	54 voix
Mme Janine Cordey	53 voix
MM. Raymond Bourgoz	51 voix
Gérald Ramel	48 voix
Lucien Paillard	45 voix

Nomination de la Commission de gestion, conformément aux dispositions de l'art. 90 du Règlement du Conseil communal (ci-après Règl. CC), soit 7 membres et 3 suppléants.

Sont élus:

MM. Jean-Edouard Burri	57 voix
Christian Knecht	56 voix
Jean-Pierre Sueur	56 voix
Gilbert Joly	55 voix
Jean-Marc Petermann	55 voix
Yvan Graz	55 voix
Jean-Claude Noverraz	50 voix

Suppléants:

Mme Christine Giorgis	57 voix
MM. Philippe Vollichard	55 voix
Edouard Debétaz	53 voix

Nomination de la Commission des naturalisations, en application des dispositions des art. 6 et 17 du Règlement sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune du Mont-sur-Lausanne, commission de 5 membres et deux suppléants.

Sont élus:

MM. Henri-Charles Brun	59 voix
Pierre Cuche	57 voix
Bertrand Chenevard	56 voix
Mmes Marie-Claude Robert	54 voix
Ursula Wyss Schelker	53 voix

Suppléants:

Mme Catherine Zimmer	59 voix
M. Jean-Pierre Sueur	51 voix

Nomination de la Commission de recours en matière d'impôts communaux: cette nomination s'inscrit conformément aux dispositions des art. 45 de la Loi sur les impôts communaux et 40 du Règlement CC; elle est composée de trois membres et de deux suppléants.

Sont élus:

MM. Bertrand Chenevard	53 voix
Pierre-André Jan	52 voix
André Tornay	46 voix

Suppléants:

MM. François Laffely	55 voix
Lucien Paillard	42 voix

Nomination des membres de la Commission de recours en matière d'informatique, conformément aux dispositions de l'art. 22 du Règlement communal sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles. Cette commission est composée de 5 membres.

Sont élus:

MM. Alfred Belet	55 voix
René Dupuis	52 voix
Alain Sauterel	50 voix
Jean-Marc Petermann	49 voix
Gérald Ramel	43 voix

L'assemblée est ensuite invitée à examiner 3 préavis municipaux «traditionnels», en début de législature, s'agissant d'autorisations générales devant précisément permettre à l'Exécutif d'intervenir, souvent à court terme, dans divers domaines.

S'en référant aux dispositions de l'art. 83 du Règlement du Conseil, la Municipalité, par son préavis N° 1/1994, sollicite la fixation à Fr. 50'000.- le montant maximum de toute dépense supplémentaire non portée au budget ordinaire de l'année en cours. M. Jean-Jacques Truffer rapporte au nom de la

commission ad hoc composée de Mme Christine Giorgis, présidente, MM. Eric Chabloz et Ernest Wyniger. Au vote, préavis et rapport sont approuvés, à l'unanimité, sans préavis contraire.

Préavis N° 2/1994 - Acquisition et aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers : cette démarche est basée sur les dispositions de l'art. 4, chiffre 6, de la Loi sur les communes, reprises lors de l'élaboration du Règlement du Conseil, art. 18, chiffre 6. Après lecture du rapport de la commission ad hoc, constituée comme suit: Mme C. Giorgis, présidente, MM. Eric Chabloz, Ernest Wyniger et Jean-Jacques Truffer, rapporteur, le Conseil accorde à la Municipalité une reconduction des dispositions déjà admises en 1990, à savoir :

- un plafond fixé à Fr. 100'000.- par cas pour les aliénations d'immeubles;
- un plafond fixé à Fr. 200'000.- par cas pour les acquisitions d'immeubles, sous réserve de l'approbation du Département de l'intérieur et de la santé publique;
- un plafond global pour les acquisitions et pour la législature 1994-1997, arrêté à Fr. 1'000'000.-.

Il faut effectivement admettre que la Municipalité doit pouvoir disposer d'une certaine liberté d'action dans les cas nécessitant rapidité et discrétion.

Préavis N° 3/1994 - Demande d'une autorisation générale de plaider :

En application des dispositions de l'art. 18, chiffre 9, du Règlement CC, la Municipalité sollicite l'octroi d'une autorisation générale devant lui permettre de défendre les intérêts de la collectivité, sans devoir obligatoirement mettre en œuvre le Conseil communal; dans la majorité des cas, les délais impartis sont courts et nécessiteraient une procédure accélérée. La commission ad hoc s'est constituée comme suit : M. Gérald Ramel, président, Mme Catherine Zimmer, MM. François Dupperret, Jean-Pierre Sueur et Pierre-Alain L'Eplattenier, rapporteur.

Dans son rapport, ladite commission relève qu'il est effectivement souhaitable de pouvoir se faire assister en cas de recours auprès du Tribunal administratif; durant la législature écoulée, la Municipalité a mandaté son avocat conseil à 16 reprises (Tribunal fédéral, Tribunal cantonal, Conseil d'Etat, Commission de recours en matière de police des constructions, instance devenue le Tribunal administratif du Canton de Vaud).

Ce préavis N° 3/1994 est accepté par l'assemblée, à l'unanimité, sans avis contraire.

Plan de quartier «Les Martines» – Préavis N° 4/1994:

D'emblée, et considérant les dispositions réglementaires en vigueur qui stipulent que, dans la zone de construction d'utilité publique, la procédure de plan de quartier est obligatoire, nous devons préciser que la Municipalité soumet ainsi au Conseil communal le dossier relatif au plan de quartier fixant les règles pour la construction d'un groupe scolaire, et non les plans de réalisation. Ces derniers seront soumis à l'approbation du Législatif en temps utile, dans le cadre du préavis relatif à l'octroi des crédits de construction; ils feront également l'objet d'une nouvelle enquête publique devant aboutir à l'octroi d'un permis de construire. La commission ad hoc s'est constituée comme suit : M. Michel Amaudruz, président, Mlle Michèle Derron, MM. Henri-Charles Brun, Peter Kronauer et Pierre Cuche, rapporteur.

Ladite Commission propose au Conseil d'accepter ce préavis tel que présenté, ainsi que les projets de réponses aux opposants, en demandant toutefois à la Municipalité de «mettre tout en œuvre pour que l'ensemble de l'aménagement des trottoirs que devront emprunter les enfants pour aller à l'école soient réalisés lorsque la construction du collège sera nécessaire».

Après examen minutieux de l'ensemble du dossier - préavis, plans, règlement, propositions de réponses aux opposants 63), le Conseil vote l'acceptation du Préavis N° 4/1994 tel que présenté, à l'unanimité, et sans avis contraire.

Au chapitre des divers, notons qu'une proposition émanant de M. Daniel Bovey et de Mme Marie-Claude Robert pour l'attribution des jetons de présence de la cérémonie d'assermentation du 20 décembre 1993 en faveur des églises et du C.M.S. n'a pas retenu l'attention de l'assemblée.

Le président a levé la séance à 23 h 30.

*Le secrétaire du
Conseil communal
C. Frioud*

A l'heure où paraît ce journal, nous nous devons de rendre hommage à notre collègue et ami Henri-Charles Brun, enlevé subitement à l'affection des siens, le 10 février. Conseiller com-

munal depuis 1966, Henri-Charles BRUN fut fort apprécié, au sein des Autorités communales, durant 7 législatures.

Nous prions sa famille de bien vouloir trouver ici notre très sincère message de sympathie.

municipalité

Office régional du placement

La loi cantonale du 17 mai 1993 sur l'emploi et l'aide aux chômeurs prévoit, entre autres mesures, la création d'offices régionaux de placement, en principe un par district. L'action de tels offices s'inscrit dans les objectifs des dispositions fédérales sur le service de l'emploi, introduisant des mesures spéciales de lutte contre le chômage.

Avec ses 9500 demandeurs d'emploi recensés dans le district, la région lausannoise, chef-lieu compris, doit répondre aux problèmes posés par le traitement de nombreux dossiers en coordonnant l'action de plusieurs offices. Ainsi, Lausanne, Renens, Pully et Prilly sont le siège de tels organismes. La région du Nord-Ouest lausannois, associant par convention les communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne à celle de Prilly, a ouvert dans cette dernière localité son office régional, à disposition d'environ 1000 demandeurs d'emploi.

Dès son ouverture, le 1^{er} mars 1994, les deux collaborateurs de l'office, formés spécialement pour le placement, ont pour tâche d'évaluer chaque situation, afin d'envisager les possibles mesures de réinsertion ou de formations adéquates. Il s'agit également d'établir des contacts avec les entreprises de la région, employeurs potentiels et partenaires indispensables au placement. L'Office dispose du système informatique Plasta, inventaire utile du marché de l'offre et de la demande en Suisse et dans le canton. Il convient de préciser, à ce propos, que le demandeur devra donc envisager, le cas échéant, d'accepter un emploi offert dans une autre région.

Situé au Château de Prilly, siège de l'Administration communale, route de Cossonay 40, l'Office de placement reçoit sur rendez-vous, durant les heures habituelles d'ouverture des bureaux. N^{os} de téléphones valables dès le 1^{er} avril 1994 : 021/ 622.72.88 et 89.

Pour des raisons pratiques, les personnes concernées habitant Le Mont sont accueillies sur place dans les locaux de l'Administration communale, En Crétalaison, route de Lausanne 16, le mardi et également sur rendez-vous.

Il est important de préciser que les différents offices communaux du travail et

du chômage conservent toute leur utilité. Ils continuent à assurer l'inscription des chômeurs, le contrôle du timbrage et l'information générale aux personnes sans emploi. Les préposés travaillent en étroite collaboration avec l'office régional pour les tâches de placement.

L'action conjointe des offices régionaux et communaux, en particulier l'appui psychologique apporté aux chômeurs par des professionnels, devrait permettre, à coup sûr, de gérer le chômage conformément à des critères de modernité et d'efficacité.

Sortie des «aînés»

La traditionnelle Journée des «aînés», instaurée dès 1984, nous permettra à nouveau, cette année, d'apprécier le calme et la sérénité d'une balade sur le Léman. Cette journée est fixée au mardi 14 juin 1994, selon le programme suivant :

- rendez-vous à Ouchy et embarquement dès 9 h 45;
- départ d'Ouchy à 10 heures; circuit sur le lac, repas de midi et animation à bord;
- retour à Ouchy vers 17 heures.

Les personnes intéressées (bénéficiant des prestations AVS) recevront prochainement un bulletin d'inscription qui devra être retourné au Greffe municipal, lequel demeure à disposition pour tout renseignement complémentaire utile (tél. 652 01 50).

Au plaisir d'une prochaine rencontre !

Greffe municipal

Réception des jeunes citoyennes et citoyens

L'accueil des nouveaux citoyens et citoyennes qui atteignent leur majorité civique en 1994, soit tous les jeunes et jeunes filles nés en 1976, aura lieu:

- le vendredi 27 mai 94 au «Carnotzet» communal, bâtiment administratif de Crétalaison, dès 19 h 30. Par avance, merci de bien vouloir en prendre note.

Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

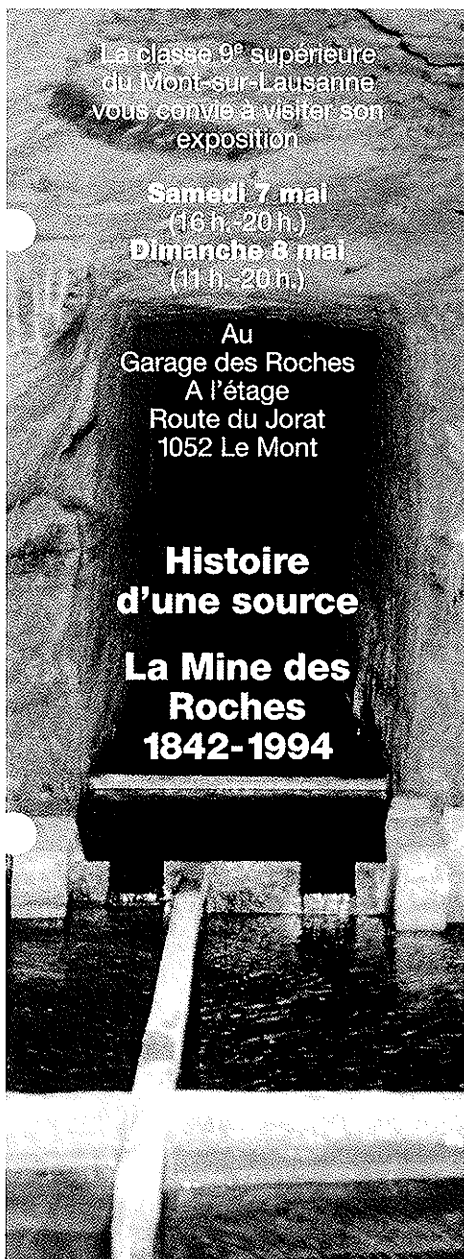
Le vendredi	de 19 h 00 à 20 h 30
Le samedi	de 19 h 00 à 20 h 30
Le dimanche	de 10 h 30 à 12 h 30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.



nos établissements scolaires



Inscriptions à l'école enfantine

L'école enfantine a pour but un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

L'école enfantine dure deux ans. Elle est facultative et gratuite, mais les

enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1989 et le 30 juin 1990 peuvent être inscrits en première année enfantine.

Les inscriptions seront reçues au Secrétariat des Ecoles, collège du Mottier B, premier étage :

du lundi 18 avril
au vendredi 22 avril
de 8 h 30 à 11 h 30

Prière de se munir du livret de famille ou de l'acte de naissance et du certificat de vaccinations.

Important !

Des dérogations pourront être envisagées pour les enfants nés entre :

– le 1^{er} juillet et le 31 août 1990, (avance possible, entrée déjà en 94)

et les enfants nés entre

– le 1^{er} mai et le 30 juin 1990, (retard possible, entrée seulement en 95).

Pour tous renseignements complémentaires, les parents des enfants concernés voudront bien contacter la Direction des écoles, collège du Mottier B, Le Mont-sur-Lausanne, tél. 652 01 45.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1988 et le 30 juin 1989 qui n'ont pas encore suivi de classe enfantine.

Les enfants qui suivent actuellement la première année enfantine entreront d'office en deuxième année enfantine.

nos jubilaires

Noces d'Or

Samedi 8 janvier, il appartenait à Mme Michèle Genier, municipale, accompagnée du secrétaire soussigné, de présenter les vœux et félicitations des Autorités communales à M. et Mme Marcel Poget (photo ci-dessous), domiciliés à la route de Lausanne 86. Arrivés au Mont en 1954, à la rue du Village, et

en 1978 ils prennent possession de leur villa de la route de Lausanne. Marcel Poget et Gisèle Tauss se sont donc mariés à Lausanne, le 8 janvier 1944 et, pour la petite histoire, rappelons qu'à l'époque, et pour économiser quelques sous, les mariages se célébraient fréquemment à midi, ce qui permettait «d'économiser» les cloches !

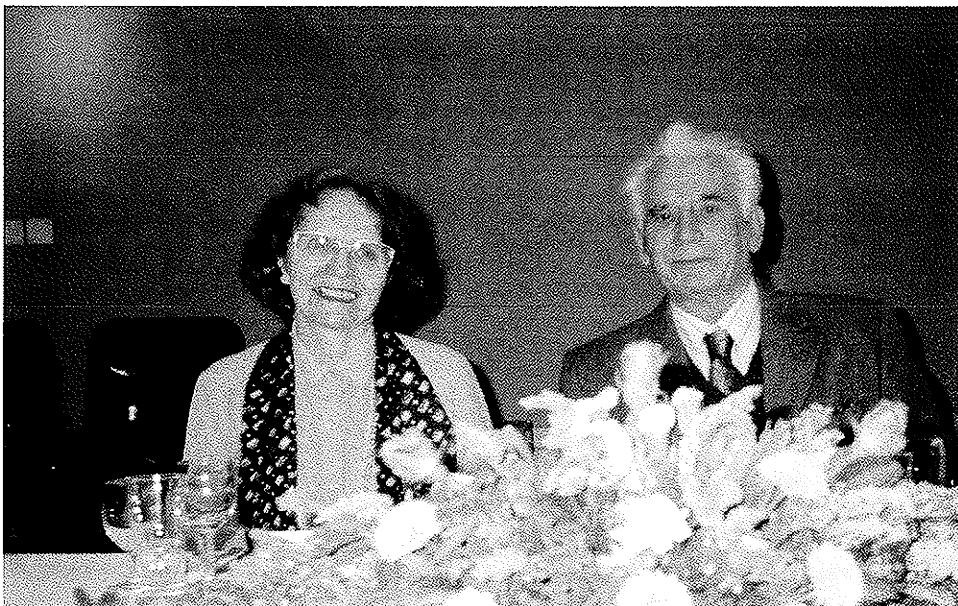
Né à Marseille, d'une mère française, Marcel Poget effectue son service militaire en France, dès 1938, et durant la période 1939-1945. Electricien de profession, Marcel Poget travaille quelques années auprès de l'imprimerie Ruckstuhl, à Lausanne; retraité, M. Poget demeure actif et reprend, à titre privé, la maintenance des humidificateurs de l'église.

Mme G. Poget, issue d'une famille de 7 enfants, n'a pas de formation professionnelle; cependant, elle réalise quelques prouesses en matière de brochage et de tricot. Le couple vit tranquillement, entouré d'un fils et de deux petits-enfants.

Vendredi 4 mars, M. Raymond Annen, municipal, accompagné du soussigné, présentait les vœux et félicitations de la population et des Autorités à M. et Mme Alexandre Ruchet, à l'occasion de leur 50^e anniversaire de mariage.

C'est effectivement le 4 mars 1944 qu'Alexandre Ruchet épousait Adrienne Rochat; précédemment domiciliés dans le Nord-vaudois, à Montagny-sur-Yverdon, M. et Mme A. Ruchet arrivent au Mont en 1959, au service des Montaines et des Montains, et ce en qualité de buraliste postal. Téléphoniste dans l'Administration des postes, avant son mariage, Mme Ruchet n'est donc pas trop dépaymée et se retrouve fréquemment «derrière son guichet», alors que Monsieur «fait la tournée», se répartissant ainsi la tâche avec les 3 facteurs de l'époque.

Retraités depuis 1982, M. et Mme A. Ruchet vivent des jours paisibles, dans leur villa de la route de Lausanne, rede-



venue confortable, depuis le transfert de l'Office de poste au rez du bâtiment de la route de Lausanne 14. M. et Mme A. Ruchet ont vécu ce déménagement.

Cette nouvelle poste s'est effectivement ouverte le 10 décembre 1979 pour répondre aux besoins d'une commune en pleine expansion démographique (2690 habitants en 1970 - 3660 habitants en 1980), à laquelle s'ajoutait un réel essor de nos zones industrielles.

M. et Mme Ruchet ont également la chance de pouvoir séjourner en Espagne, au gré des saisons, tout en restant profondément attachés à notre commune. M. Ruchet s'adonne au bricolage et depuis de nombreuses années, participe aux séances d'entraînement au jeu du Ping-pong Club avec quelques amis de la localité.

Nous tenons ici à remercier très chaleureusement M. et Mme Marcel Poget, M. et Mme Alexandre Ruchet pour leur sympathique accueil et l'agréable moment que nous avons passé en leur compagnie. Nous souhaitons à ces deux couples qu'ils vivent encore de belles années en notre Commune et leur adressons nos vœux les meilleurs de santé et de bonheur !

C. Frioud
Secrétaire municipale

90 ans



L'année 1994 a bien commencé pour Mme Séraphine Auberson; lundi 3 janvier 1994, jour de son 90^e anniversaire, Mme M. Genier et M. J.-J. Belet, municipaux, lui ont présenté les vœux de

santé et félicitations de la commune. C'est entourée de ses enfants et de deux délégués de la Paix du Soir que fut pris un excellent repas.

Séraphine Auberson-Chaix, née en France fit, après ses classes, un apprentissage de couturière. C'est à Montélimar qu'elle rencontre son mari, vaudois d'origine. De cette union en 1931, naissent 8 enfants. Avec cette nombreuse famille, les années de guerre, pas toujours faciles à vivre, lui ont apporté leur lot de joie et de peine. En 1957, la famille rentre au pays et c'est à Lausanne qu'elle s'installe.

Peu après, ayant eu la douleur de perdre deux enfants et son époux, toujours très courageuse, elle a travaillé quelques années à Pro Senectute. Après le départ du dernier enfant, elle a pu jouir d'un peu de répit et de confort à l'avenue de France, à Lausanne.

Actuellement, la famille, agrandie, compte 16 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants pour son grand bonheur. Ne pouvant plus rester seule, c'est en 1985 qu'elle entre à la Paix du Soir; très entourée par le personnel, elle y coule des jours heureux, appréciant les petites sorties en bus, la broderie ainsi que la lecture de différents romans.

Pour clore ce bel anniversaire, le 8 janvier au Mont, toute cette grande famille s'est retrouvée entourant Mme Séraphine Auberson pour une merveilleuse journée.

En ce début d'année, nous avons eu le plaisir de féliciter et de fleurir Mme Annie Jan-Webster, née le 22 janvier 1904, domiciliée au chemin de la Côte-à-Deux-Sous, ainsi que Mme Klara Waldmeier, née le 27 janvier 1904, domiciliée à «La Paix du Soir», à l'occasion de leur 90^e anniversaire. Nous tenons à leur renouveler nos félicitations et leur adressons nos vœux les meilleurs pour encore de nombreux jours tranquilles, au Mont-sur-Lausanne.

le conseil du vétérinaire

Les vitamines (suite)

Les vitamines hydrosolubles:

La vitamine C ou acide ascorbique sert à maintenir normal le matériel intercellulaire. Elle peut être synthétisée par une grande variété de plantes et par tous les animaux, sauf les primates (dont l'homme) et le cobaye.

Une déficience importante en vit. C produit le scorbut, qui cause des symptômes tels que des hémorragies, le déchaussement des dents, une mauvaise cicatrisation et la friabilité des os.

Les meilleures sources alimentaires de vit. C sont les fruits citrins, les baies, les tomates, les légumes verts, le chou cru. On voit donc que le cochon d'Inde

nourri avec des légumes verts et des fruits frais ne risque pas de carence.

Les vitamines du complexe B comprennent un ensemble varié de substances qui sont chacune des constituants des systèmes enzymatiques cellulaires. Leur rôle est donc vital pour le métabolisme, aussi bien des plantes que des animaux.

L'activité de la flore intestinale est déterminante dans la synthèse des vitamines du groupe B chez l'animal. Il apparaît des déficiences lorsque les bactéries intestinales sont détruites par l'usage de sulfonamides ou d'antibiotiques.

Chaque vitamine du groupe B joue un rôle spécifique dans l'organisme et un manque de l'une ou l'autre peut entraîner des symptômes aussi divers que des troubles gastro-intestinaux, des troubles nerveux, des névrites, des anémies, des dermatites, des arrêts de croissance, etc.

On trouve les vitamines du complexe B principalement dans le foie et les reins. Certaines sont présentes également dans les levures, le lait, les œufs, la viande.

En conclusion, il est évident que les vitamines sont essentielles à la survie des organismes vivants. Il sera donc toujours préférable d'en donner «pour rien» que d'en manquer !

Dr L. Walter

à savoir

Le marché du Mont

Quand? Tous les jeudis de 15 h à 18 h à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!

Cours d'appui

Etudiant en 3^e année de gymnase (math/sciences) donne cours d'appui en math et anglais, niveau pré-gymnase ou supérieur.

Tél. 652 03 08

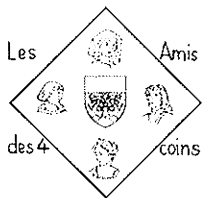
Café-Contact

Jeudi 21 avril 1994:

«L'adolescence entre le laisser aller et l'éducation».

M. Dominique Aubert, directeur du Home Chez Nous, route de la Clochette 82, Le Mont, nous parlera de son travail avec les jeunes en difficultés.

Nous nous réjouissons de vous revoir à 9 heures à la salle St-Amédée, route du Jorat 5, Le Mont (bâtiment imprimerie Hauswirth) !



Mardi 3 mai 1994

Visite de la boulangerie Jowa à Ecublens.

Transport par car T.L. Départ: 8 h 30 vers l'Eglise

Retour : vers midi.

Prix du transport: Fr. 10.-.

Inscription par téléphone le matin au Secrétariat paroissial, tél. 652 92 80, jusqu'au 10 avril, dernier délai.



Mi-été des Planches 1994

Les habitants des Planches dits les «Plantzoillons» ont créé un comité et ont décidé d'organiser la «Mi-été» des Planches.

En collaboration avec la Société de développement du Mont, cette fête aura lieu le dimanche 21 août 1994 dès 10 h 00 au chemin des Buchilles (près du Manège).

Pourquoi une telle manifestation? Pour permettre de mieux nous connaître et de fraterniser avec l'ensemble de la population du Mont.

Réservez cette journée qui sera très animée. Au prochain «Quatre coins du Mont», nous vous dévoilerons le programme des festivités.

Club en fauteuil roulant d'Yverdon-les-Bains

Le club en fauteuil roulant d'Yverdon-les-Bains a été l'heureux bénéficiaire d'une partie des recettes de la vente de sapins de Noël organisée par Monsieur Roland Genier, entrepreneur au Mont. C'est un montant de Fr. 1'000.- qui nous a été remis et nous tenons, par l'intermédiaire de ces quelques lignes, à vous transmettre nos plus chaleureux remerciements et vous dire toute notre gratitude.

Cette somme sera utilisée pour financer nos différentes activités sportives et culturelles pratiquées par nos membres. Encore une fois merci et nos meilleurs vœux pour 1994.

Abbaye «La Persévérante» Montheron

L'Abbaye «La Persévérante» organisera en 1994 sa fête bisannuelle.

Le planning détaillé des manifestations vous parviendra en temps opportun. Toutefois, afin de vous permettre l'éventuelle inscription de notre fête dans vos journaux locaux, nous nous

permettons de vous en communiquer les dates des 9, 10 et 11 juillet 1994, avec, le lundi 11 juillet, la réception des Persévérants par les membres de la commune de Froideville.

nos sociétés

Société de développement

Assemblée générale du 2 mars 1994

C'est près de 50 membres qui se sont rendus à l'invitation de leur comité pour évoquer l'exercice 93 - 94.

Après le rapport du président qui a relevé la création du marché de la Saint-Nicolas comme nouvelle fête entrant maintenant de plain-pied dans les manifestations ordinaires organisées dans notre Commune, la caissière a eu le plaisir d'annoncer à l'assemblée un bénéfice de plus de Fr. 3000.- pour l'exercice écoulé. De plus, le nombre des membres a passé de 255 à 297.

Les nouveaux vérificateurs choisis par l'assemblée ont été MM. Dupuis et Baur ainsi qu'un vérificateur suppléant en la personne de Madame Ursula Wyss.

A la suite de la démission de notre vice-présidente, Madame Evelyne Panchaud, remerciée et fêtée, comme il se doit à cette occasion, deux nouveaux membres ont été choisis par acclamation, soit MM. Jenny et Bertholet.

En ce qui concerne la cotisation, elle a été maintenue à Fr. 15.-. Un fonds du 50^e a été créé. Ce fonds sera alimenté, d'une part par une cotisation de Fr. 10.- (pendant 2 ans) et, d'autre part, par les dons que nous recueillons chaque année.

L'assemblée générale a encore accepté la création d'un groupement des artisans et commerçants de la Société de développement, afin de mieux informer et coordonner nos commerçants avec nos manifestations.

Au chapitre des propositions individuelles, il faut noter que la carte de membre donnera droit à un cadeau lors de chacune des manifestations organisées par notre Société de développement au Mont.

Pour mémoire, les manifestations organisées en 94 :

- lundi 4 avril, course aux œufs
- samedi 7 mai, Fête de Mai
- lundi 1^{er} août, Fête nationale
- mardi 2 août, Torée
- vendredi 30 septembre, manifestation culturelle
- samedi 3 décembre, marché de la Saint-Nicolas

Réception des nouveaux habitants

A la fin de l'assemblée générale, notre syndic, M. Jean-Pierre Carroz, a pu s'adresser à une cinquantaine de nouveaux habitants qui avaient pris la peine

de répondre à notre invitation et ainsi leur remettre la plaquette de notre commune.

D'ores et déjà, le comité se réjouit d'accueillir les habitants du Mont lors d'une de ses prochaines manifestations.

Pour le comité
Edouard Debétaz, président

Course aux œufs

Le lundi de Pâques 4 avril par n'importe quel temps. Rendez-vous au Châtaignier, sur la place s'il fait beau ou à l'intérieur en cas de pluie.

Le comité

Grande foire de Mai - Réservation

La société de développement organise à nouveau la «Foire de Mai» avec son traditionnel marché aux géraniums sur la place du Petit-Mont, le samedi 7 mai 94 de 9 h. à 16 h.

Comme chaque année, nous faisons appel à toutes les sociétés locales, artisans et artistes habitant ou travaillant sur la commune.

Les intéressés doivent s'inscrire, pour la réservation de leur place, jusqu'au 16 avril, à l'aide du coupon ci-dessous :

Le comité

Coupon d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. privé/prof :

Activité :

Nbre de bancs désirés :

Veillez retourner votre bulletin dans les meilleurs délais à :

Pierre-Alain Christinat
Rte de Lausanne 51
1052 Le Mont
Tél. 652 32 12



APE
Association vaudoise
des Parents d'élèves

L'Association des Parents d'élèves du Mont-sur-Lausanne organise, en collaboration avec l'établissement scolaire, un cours de français pour les parents des élèves de 1^e, 2^e et 3^e primaire. Ce cours aura lieu les mardis 3, 10, 17 et

24 mai de 20 h 00 à 21 h 30 au collège du Mottier A. Il sera animé par Madame Stéphanie Apothéloz et traitera du programme de 3^e et 4^e primaire. Les élèves des classes concernées recevront un petit papillon explicatif.

La Foire de Mai aura lieu le samedi 7 mai et à cette occasion, l'APE tiendra son traditionnel stand de livres et jouets. Vous pourrez les apporter le mercredi 4 mai au vestiaire, sous la Grande Salle (Petit Mont), de 13 h 30 à 17 h 00. Vos livres et jouets seront en parfait état, accompagnés d'une étiquette indiquant leur prix.

Pour de plus amples informations, vous pouvez téléphoner au n° 653 32 54.

*Pour le comité
Mivelaz Blaise*

Abbayes Réunies du Mont

Les Abbayes Réunies «du nouveau»

L'assemblée générale de la société a eu lieu le mercredi 9 mars au Foyer de la Grande Salle, au Petit Mont.

Cette année, un tiers des membres du comité a laissé sa place. L'Abbé président, François Laffely a chaleureusement remercié les démissionnaires pour leur travail et l'ambiance qu'ils ont su entretenir au sein du comité. Les partants sont : MM. Jean-Marc Petermann, lieutenant d'abbé, au comité depuis 1984; Michel Amaudruz, greffier, depuis 1988, Patrick Rochat, membre depuis 1988, responsable de la tombola, puis des bals et demoiselles d'honneur. Tous restent à disposition de la société pour une aide ponctuelle, surtout lors des fêtes.

Afin de repourvoir les postes libres, l'assemblée a élu trois membres, MM. Yves Glayre, Yves Spänhauer et Jean-Marc Menétrey, ainsi qu'un nouveau porte-drapeau officiel, suite au renoncement de M. Alain Favre, élu en 1984.

De ce fait, le comité 1994-95 se compose comme suit:

Abbé président, François Laffely; greffier, Jean-Marc Menétrey; trésorier, Patrick Matterberger; tir, Yves Glayre; vivres et liquides, Olivier Janin; prix, Olivier Brun; tombola, Eric Menétrey; cortège et bar, Christophe Wütrich; bal et demoiselles d'honneur, Yves Spänhauer.

Le porte-drapeau sera M. Olivier Weber, membre depuis 1989.

Fête 1995

Les dates ont déjà été arrêtées, la fête aura lieu les 30 juin, 1^{er}, 2 et 3 juillet 1995.

Notre prochaine activité ?

Stand raclette à la Foire de mai, qui aura lieu le 7 mai, à bientôt.

Le comité

Société de gymnastique du Mont-sur-Lausanne

L'année gymnique s'est achevée lors de l'assemblée générale, le vendredi 28 janvier 1994 à 20 heures au foyer de la Grande Salle. A l'ordre du jour, s'élevait un point important, qui allait mettre en jeu l'avenir de la société, à savoir le renouvellement du comité. Notons donc les changements d'affectation suivants.

La présidence était, depuis 1987 jusqu'à ce jour, assumée par Charly Bratschi. Il se retire cette année et laisse la place à l'actuel vice-président, Jean Wirthlin. Nous remercions chaleureusement ici Charly pour tout le travail qu'il a fourni durant ces années, et nous souhaitons bonne chance à Jean pour s'engager dans cette voie.

Pour succéder au vice-président devenu président lui-même, Alix Briod a accepté de reprendre la charge. En ce qui concerne notre caissier Raymond Bourgoz qui s'est généreusement dévoué à la tâche ardue durant plus de dix ans, c'est Michel Matthys qui le remplacera désormais. Quant à Annie Rapin, elle nous quitte et cède la place à Barbara Rochat en qualité de membre adjoind.

Notons pour terminer que Christiane Odier, secrétaire et François Barrat, président technique nous font le plaisir de rester à leur poste. A vous tous, membres de l'ancien et du nouveau comité, nous vous disons merci et bravo !

Relevons qu'à l'issue de l'assemblée, la FSG Le Mont décide de faire un don d'un montant de Fr. 1'000.- pour soutenir le groupe d'écollers sélectionnés au sein de l'arrondissement scolaire du Mont, à l'occasion des Jeux internationaux des écoliers. Ces derniers sont des épreuves d'athlétisme qui se dérouleront au mois de juin de cette année dans la ville de Hamilton au Canada. Nous ne sommes pas sans savoir que ces manifestations sont très coûteuses, et que la recherche de soutiens financiers est souvent laborieuse; c'est la raison pour laquelle, la FSG Le Mont s'est sentie appelée à témoigner sa solidarité envers ces jeunes qui auront la chance de vivre une expérience hors du commun.

Enfin, pour parler des diverses manifestations qui jalonnent l'année 1994, retenons simplement quelques dates clef:

- Les samedi et dimanche 12 et 13 mars: week-end à ski à Ovronnaz à la pension la Cordée;
- Le samedi 19 mars: soirée régionale de La Côte à Begnins où se produiront les actifs mixtes qui ont été sélectionnés lors de la soirée de gym 1993;
- Le dimanche 11 septembre: 50^e anniversaire de la gym des dames qui se présentera sous forme d'une grande journée très animée (des

détails viendront dans un prochain numéro).

Virginie Cordey

de nos lecteurs

Un an après...

Dans le numéro du 4 janvier 1993 de «Aux 4 Coins du Mont», notre syndicat rendait un juste hommage à notre ancien Municipal M. Rémy Vaucher qui venait de disparaître tragiquement. M. Jean-Pierre Carroz concluait son article comme suit:

- *Dans toutes ses fonctions, professionnelles ou politiques, M. Rémy Vaucher a fait preuve d'une grande compétence, de qualités humaines remarquables et d'un dévouement digne des plus grandes éloges.*

Aussi, nous pleurons aujourd'hui non seulement un ami trop tôt disparu, mais un homme public de grande envergure, qui laissera de traces indélébiles dans notre cœur, mune qu'il a si bien servie et dont la mémoire restera encore longtemps présente aux Montaines et Montains.

Dans le numéro du 4 janvier 1994 du même bulletin, paraissait le discours que notre syndicat a prononcé à l'occasion de l'installation des autorités communales nouvellement élues. J'ai été très étonné en prenant connaissance du passage suivant:

- *Suite au tragique décès en début d'année de notre collègue Rémy Vaucher, M. Daniel Grosclaude a repris, dès avril le dicastère des Ecoles et de la Protection civile et y a remis un ordre indispensable, avec une autorité sans faille.*

Si j'interprète ce deuxième propos de notre syndicat, M. Rémy Vaucher n'aurait pas, lorsqu'il était municipal, fait régner un ordre indispensable dans son dicastère ni accompli sa tâche avec une autorité sans faille.

Compte tenu de la contradiction entre ses deux appréciations, il me paraît indispensable que M. Jean-Pierre Carroz nous donne quelques précisions sur le désordre qui régnait dans le dicastère des Ecoles et de la Protection civile avant le mois d'avril 1993. Cette mise au point se justifie d'autant plus que des questions à ce sujet n'ont pas manqué d'être soulevées par beaucoup de personnes qui ont bien connu le regretté Rémy Vaucher.

En ce qui me concerne, ma conclusion est brève : Rémy Vaucher que j'ai eu le privilège de côtoyer pendant quelque temps au sein du comité de notre chorale «L'Echo des Bois» qu'il a présidée très longtemps était un homme amical, digne de considération et compétent dans ce qu'il entreprenait.

Jean-Pierre Baur

Incendie de la Naz

Mon fils et moi tenons à remercier et exprimer notre gratitude envers les autorités du Mont, le corps des sapeurs-pompiers et tous les collègues paysans qui nous ont bénévolement apporté leur aide lors de l'incendie de notre ferme (le 26 octobre 1993).

Selon le dictionnaire le mot solidarité se définit comme «un sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle» et c'est bien dans cet état d'esprit là qu'ont été animés voisins et amis pour exécuter les travaux d'automne et déblaiement des décombres. :

Nous remercions particulièrement nos voisins Martin frères pour le prêt de leur étable pendant quelques jours, Hervé Menétréy et fils de leur aide lors du sinistre, André Bonzon pour ses services, Jean-Robert Henny et sa famille pour l'aide apportée au déblaiement et aux semailles, Eric Chabloz pour s'être occupé d'une partie de notre bétail pendant un certain temps, François Scheidegger de Cugy qui a travaillé pendant 2 jours et demi avec trax, remorque, nous permettant ainsi d'activer le nettoyage de la ferme sinistrée et Albert Rosat pour avoir mis à disposition l'étable du Solitaire afin de soigner notre bétail pendant l'hiver.

Le paysan, de par sa profession libérale indépendante, plutôt individualiste est, devant le malheur d'un collègue, plus que solidaire. Pour preuve, le sinistre que nous avons subi a été le témoin d'entraide exemplaire et nous ne pouvons que réitérer reconnaissance, gratitude et remerciements à tous ceux qui nous ont rendu service.

Jean et Philippe Amaudruz

Qu'est-ce que le scoutisme ?

Ses origines

Le mouvement scout a été fondé au début de ce siècle par lord Robert Baden-Powel. C'est comme inspecteur général de la cavalerie anglaise qu'il a commencé à rassembler ses idées sur l'éducation des jeunes, idées qu'il a écrites dans son livre «Eclaireurs» puis concrétisées lors de son premier camp, en 1907, avec 26 garçons. Le camp, ainsi que le livre ont vite connu un grand succès et le scoutisme était né.

Vie dans une troupe d'éclaireurs

Une troupe se compose de 20 à 30 garçons âgés de 10 à 16 ans. Ils sont répartis dans 3 ou 4 patrouilles. C'est au sein de la patrouille qu'ils vivent de nombreuses aventures, découvrent la nature, surmontent les difficultés et connaissent bien d'autres choses encore.

Quelles sont nos activités?

Nous nous retrouvons, en général, une fois par semaine, le samedi après-midi.

On nous rencontre souvent à l'extérieur, en train d'apprendre à lire une carte, à observer la nature, à nous servir de cordes et à vivre en plein air avec tout ce que cela comporte... Nous faisons également des jeux ainsi que du sport, comme par exemple du vélo, de la marche, de la grimpe, etc.

Les week-ends et les camps sous tentes sont les moments forts de l'année; ils nous permettent de vivre des aventures inoubliables.

Les jeunes garçons qui désirent participer à nos activités ou souhaitent avoir de plus amples renseignements peuvent s'adresser au chef de troupe, à partir de 18 h.

*Habluetzel Olivier
Ch. de la Perrause 29
1052 Le Mont
Tél. 652 03 08*

Bon à savoir

- Pour ne pas perdre un œuf cassé, mais non «brouillé» et pour le conserver plusieurs jours sans le cuire : le vider de sa coque dans un bol et le recouvrir d'eau fraîche
- Après un nettoyage au savon ou aux cristaux, les brosses sont propres, mais les crins restent mous et flexibles. On leur donne la rigidité du neuf, en les rinçant dans de l'eau additionnée d'ammoniaque.
- On dit d'un bibelot ou d'un couvert en argent qu'il est «piqué» lorsqu'il présente des taches noires fort désagréables. Pour y remédier, plongez ce bibelot ou ce couvert dans du vinaigre chaud pendant un quart d'heure puis rincez et séchez avec un chiffon doux.
- Des chaussures vernies retrouveront leur éclat si vous les frottez avec un chiffon imprégné de jus de citron.

Sophie Culand

Et si l'on souriait?

- Quel est l'animal qui nourrit sa voiture ? Euh ?!
 - C'est la chèvre.
Pourquoi? Parce qu'elle nourrit son cabri au lait !
- Définition: Un bigame : qu'est-ce que c'est ?
 - C'est un homme qui fait deux fois plus de vaisselle qu'un autre !
- Bernadette avait eu des apparitions à Lourdes... C'est pour ça que l'Eglise l'a mise en Sainte
- Que font les Russes le dimanche ?
 - Ils vont au «moujik-hall».
- Le phoque boit l'eau du vieux puits... Parce qu'il aime «l'eau tarie».
- Les coureurs cyclistes chinois portent toujours le «mao jaune»...
- Le mineur est matinal: Il se lève au chant du «coke».

Sophie Culand

En bref

- La nourriture des petits esprits? C'est l'hypocrisie et l'intolérance.
- Certains couteaux ont deux tranchants.
- Ceux qui critiquent prennent les autres pour un miroir.
- Toute les «mules» n'ont pas quatre pattes !

Sophie Culand

Dictons d'avril

- Quand avril se met en colère, il n'est pire mois dans l'année.
- Quand il pleut sur le rameau, il pleuvra sur le fléau.
- Avril venteux laboureur joyeux.
- Tout ce qui a poussé en mars avril le mange.



Construction d'un camp lacustre à Estavayer-le-Lac

- Si mouillée est la Saint-Georges les cerises lui restent dans la gorge.

Sophie Culand

La pensée du mois

- Le temps est comme l'argent : n'en perdez pas, vous en aurez assez.

Duc de Lévis

Dictons de mai

- A la mi-mai, fin d'hiver.
- Boue en mai, épis en août.
- Qui sème des haricots à la Saint-Didier les récoltera par poignées.
- Tant que mai n'est pas au 28, l'hiver n'est pas cuit.
- Au mois de mai, manteau jeté.

Sophie Culand

La pensée du mois

- La honte a du bon: elle nous fait rougir, nous dénonce et nous empêche de recommencer.

Balzac

Le réveil du Printemps !

*D'où vient ce murmure à l'oreille,
Pareil à un souffle divin ?
Mais c'est le Printemps qui s'éveille !
Adieu ! Hiver, et à tes diabolins.*

*Le soleil a quitté sa pâle ardeur
Et jette un éclair lumineux.
Le magicien prépare ses couleurs
Pour en semer plein les yeux.*

*Mon arbre délaisse sa mine figée,
Laisse tomber son habit austère.
De timides bourgeons, à la dérobée,
Pointent leur œil déjà vert.*

*L'abeille, pour son premier envol,
Salue la timide fleurette
Et s'étourdit, dans une farandole,
Pour séduire dame pâquerette.*

*Au loin résonne une clarine
Pour saluer le Renouveau.
Au Ferrage, la ferme voisine,
Chanteclair lance son cocorico.*

*Sire Printemps a lustré ses ailes.
Joyeux, il s'accroche aux buissons
Où se mêlent refrains et ritournelles,
Saluent la strophe éclatante du pinson.*

*Ô ! Printemps, achève ta toilette,
Fais donc briller tes mille couleurs !
Ton pouvoir a beaucoup de facettes,
Apporte donc l'Espoir dans nos cœurs.*

*Toi ! Hiver, ciseleur de la Nature,
Ton œuvre féerique est achevée;
Retourne dans ton royaume de froidure,
Dans tes banquises enneigées.*

Edith Larocque-Collet
8 janvier 1994

Le visage du noma

Vous ne les croiserez pas au coin d'une rue, mais ils existent; là où les conditions d'hygiène et de nutrition sont insuffisantes, en Afrique, en Asie, en Amérique du Sud. Oui ils existent, ces enfants au visage dévoré par le noma.

Le noma, rencontré aussi en Europe en temps de famine ou de guerre, est une maladie d'origine bactérienne qui provoque un ulcère de la muqueuse buccale entraînant à son tour une destruction de certaines parties du visage, ou la mort.

Cette maladie touche avant tout les enfants, premières victimes innocentes de conditions de vies défavorables.

Découvert durant les tout premiers jours, le noma peut être guéri au moyen d'un antibiotique. Au-delà, ce mal rongera les tissus de la face à chair vive, jusqu'à ses os, laissant des séquelles mutilantes comme, par exemple, la disparition du nez ou la constriction des mâchoires. Ces lésions graves souvent sujettes à des surinfections, empêchent l'enfant de s'alimenter et de vivre normalement. Seules des opérations chirurgicales très complexes, sous forme de greffes, permettront à l'enfant de retrouver une figure humaine. Depuis quelques années, le mouvement Sentinelles, fondé par Edmond Kaiser, vient au secours de ces victimes.

D'abord sur place en recherchant les enfants atteints de noma et en organisant leur prise en charge sur le plan médico-social. Puis en faisant venir en Suisse ceux dont les trop graves séquelles nécessitent l'intervention d'une équipe chirurgicale de pointe. Ces interventions s'étaleront sur plusieurs mois, à la suite desquelles les enfants rejoindront leur famille dans leur pays d'origine. Les délégués de Sentinelles seront là qui veilleront à l'accompagnement de chacun (soins, alimentation, hygiène, scolarisation) dans un milieu qui souvent les a rejetés.

Il est difficile de s'imaginer toutes les souffrances physiques et morales que ces enfants endurent, mais quelques phrases extraites de l'enquête médico-sociale d'Aïcha, petite fille nigérienne de 4 ans, bientôt soignée en Suisse, nous permettent d'entrer un instant dans leur univers :

«Née d'une famille pauvre, composée d'environ trente personnes, vivant dans une région désertique où sévit actuellement la famine. La ville et l'hôpital les plus proches sont à 157 km.

Premiers symptômes : accès de fièvres de coryza, œdèmes et inflammation au niveau des mains et des pieds, en dehors du visage. Elle est conduite chez un guérisseur traditionnel dont le traitement n'apporte aucune amélioration. Après quelques semaines, sa mère constate un trou dans la gencive supérieure gauche qui est très douloureuse

pendant les repas. Les parents se rendent alors au dispensaire de Tanout à 15 km où des soins locaux et une anti-biothérapie sont prodigués à Aïcha. Mais il est malheureusement déjà trop tard, le noma a étendu ses ravages; elle est alors transférée à l'hôpital de Zinder où elle séjournera 13 jours. Les traitements médicaux vont stabiliser le mal, mais les séquelles trop graves nécessiteront une opération en Suisse».

Qui entend vraiment parler de ces enfants et de leur famille? Tragédie silencieuse parmi tant d'autres qui se jouent loin de nous.

Il ne suffit pourtant pas de considérer ces êtres malheureux dans la passivité de leur souffrance, mais aussi dans la lutte qu'ils mènent quotidiennement pour lui faire face et s'y soustraire. Votre aide et la nôtre leur sont indispensables.

Spectateur lointain, toi qui es à l'abri de l'adversité, source de tant de douleurs, même si tu y es sensible, fais un pas de plus : parles-en autour de toi, agis.

l'action de l'opinion publique, associée à des actions directes permettront de redonner à chaque être, un par un, des conditions de vie dignes de ce nom.

Afin que toujours plus d'enfants atteints des séquelles du noma puissent bénéficier de soins appropriés et retrouver une vie décente, nous avons besoin de votre contribution.

Aidez-nous à trouver une maison pour accueillir les enfants en Suisse entre les interventions chirurgicales qu'ils supportent avec beaucoup de courage. Aidez-nous à trouver des spécialistes en chirurgie réparatrice et maxillo-faciale, des établissements hospitaliers offrant la gratuité ou des prix d'ami. Ou tout simplement, envoyez-nous de l'argent pour le transport et les soins de ces enfants.

Sentinelles,
Ch. du Languedoc 10
1007 Lausanne
tél. 021/617 38 38
(CCP 10-4497-9).

prochain journal

Parution

Fin mai 1994.

Date limite du dépôt des articles

10 mai 1994.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03